



« Intacts pour les générations futures »?

**Volume I :
le temps d'agir**

Commission sur
l'intégrité écologique
des parcs nationaux
du Canada



Panel on
the Ecological
Integrity of Canada's
National Parks

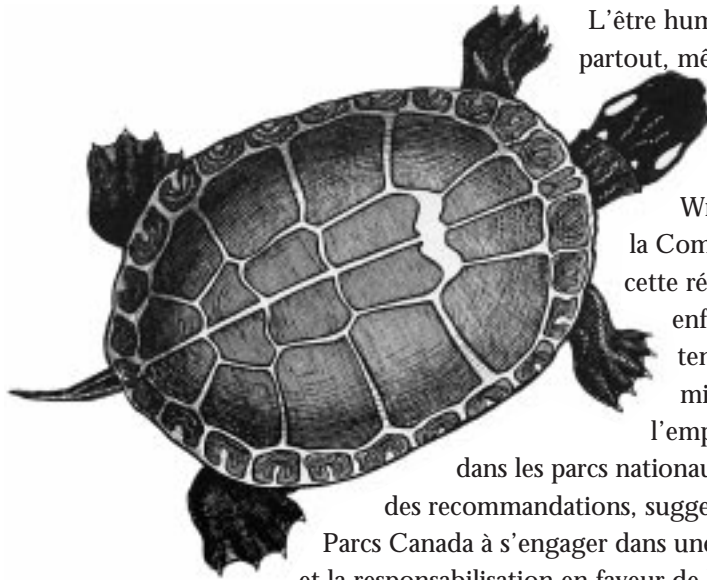
« Intacts pour les générations futures »?

Protection de l'intégrité écologique
par les parcs nationaux du Canada

Volume I : le temps d'agir

Canada

La couverture :



L'être humain a laissé son empreinte partout, même dans les milieux que les Canadiens considèrent comme « sauvages ». Cette photo, prise par Pamela Wright, la vice-présidente de la Commission, met en lumière cette réalité : l'empreinte de pied enfoncé dans un tapis de mousse tendre. Le rapport de la Commission souligne l'envergure de l'empreinte écologique, évidente dans les parcs nationaux du Canada, mais propose des recommandations, suggestions et solutions pour aider Parcs Canada à s'engager dans une ère nouvelle où les actions et la responsabilisation en faveur de l'intégrité écologique permettront d'atteindre le but fondamental de protection des lieux les plus spéciaux du Canada, pour le bénéfice des générations futures.

L'image de la tortue : Plusieurs peuples autochtones croient que sa grande longévité procure à la tortue connaissances et sagesse. Selon la culture Haudenasaunee, la Femme Céleste a créé le monde sur le dos d'une tortue. L'Amérique du Nord est désignée « l'Ile de la Grande Tortue » par plusieurs peuples autochtones. L'image de la Tortue a été insérée partout dans le rapport en tant que symbole de sagesse, de respect et des liens traditionnels avec la Terre.

Référence à citer :

Agence Parcs Canada. 2000. « Intacts pour les générations futures »? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada. Vol. I « Le temps d'agir ». Vol. II « Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada ». Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Ottawa (Ontario)

N° de catalogue : R62-323/2000-1

ISBN : 0-662-64714-9

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2000

TABLE des MATIÈRES

Lettre à la ministre	v
Remerciements	vi
Volume I : Le temps d'agir	1
Dédicace : Aux visionnaires	1
Ce rapport	2
Les parcs nationaux du Canada.....	3
Une crise? Quelle crise?.....	5
Les parcs nationaux à l'heure des choix.....	8
Pourquoi avons-nous besoin de parcs nationaux?.....	9
Le temps d'agir : Parcs Canada	13
Le temps d'agir : la population canadienne.....	18
La voie à suivre	19
Défis et points saillants	20
Signatures	22

Le 15 février, 2000

L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

Madame la Ministre,

Alors que la plupart des gens considèrent que les parcs nationaux du Canada, en raison même de leur désignation, constituent des refuges que rien ne peut altérer, vous avez pressenti que leur protection n'était pas aussi assurée que la population canadienne pouvait le croire et qu'un examen en profondeur du réseau tout entier était devenu nécessaire.

En novembre 1998, prenant appui sur les travaux du Groupe d'étude de la vallée de la Bow dont le rapport vous avait été remis en 1996, vous avez confié à la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada le mandat d'examiner les enjeux liés à l'intégrité écologique dans les parcs nationaux afin de vous conseiller sur la voie à suivre.

Les résultats de notre étude confirment vos impressions : nos parcs nationaux sont menacés par des stress venant tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs. À moins d'agir dès maintenant, la dégradation se poursuivra dans l'ensemble du réseau.

Nous en sommes venus à cette conclusion en interrogeant des représentants de Parcs Canada, et leurs partenaires, ainsi que des représentants des collectivités rencontrés dans le cadre d'ateliers tenus dans des parcs nationaux et des villes avoisinantes, d'un océan à l'autre. Nous avons complété nos connaissances au contact de gens qui travaillent dans des parcs, fréquentent des parcs, vivent à proximité d'un parc ou habitent une région urbaine. Nous avons aussi beaucoup appris au contact d'Autochtones, d'organisations non gouvernementales, d'agriculteurs et d'éleveurs, ainsi que de représentants des industries minière, forestière, touristique et autres.

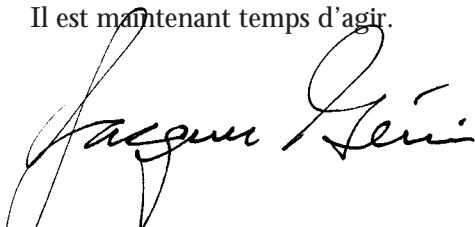
Toutes les personnes que nous avons rencontrées s'entendent pour affirmer que la mission prioritaire de Parcs Canada est de protéger l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada de façon à ce qu'ils demeurent **intacts pour les générations futures**.

Nous décrivons dans notre rapport des problèmes et défis que Parcs Canada doit surmonter dans l'exécution de son mandat et nous applaudissons aussi ses succès.

Notre rapport se veut avant toutes choses un appel à l'action, un défi que nous lançons à vous et à vos collègues, à l'Agence Parcs Canada ainsi qu'à tous les Canadiens, pour que cette mission prioritaire soit remplie et que nous soyons tous à la hauteur de notre responsabilité collective à l'égard des parcs nationaux – et des générations futures.

Nous avons beaucoup appris au cours de ce grand périple. Ce fut un privilège dont nous vous remercions.

Il est maintenant temps d'agir.



Le président,
Jacques Gérin

Remerciements

La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada tient à remercier de leur contribution toutes les personnes qui ont pris le temps de soumettre des communications à la Commission, soit verbalement, soit par écrit, ou de fournir des renseignements sur demande ou à la suite d'arrangements contractuels. Nous avons eu le privilège, d'un bout à l'autre du Canada, de nous mettre à l'écoute de centaines d'individus préoccupés par l'avenir des parcs nationaux du Canada. Qu'ils proviennent de représentants gouvernementaux ou de porte-parole d'organisations non gouvernementales, d'Autochtones, d'industriels, d'agriculteurs, de forestiers, d'universitaires ou de membres du personnel des parcs, tous ces commentaires nous ont paru le fruit d'une grande perspicacité et d'une mûre réflexion. Cette réponse de même que les suggestions que nous avons reçues ont dépassé nos attentes; notre rapport en témoigne. La Commission désire remercier tout spécialement les membres du personnel de l'Agence Parcs Canada pour leur franchise, leur honnêteté et leur dévouement, sans lesquels la Commission n'aurait pu mener son travail à bonne fin.

Nous remercions aussi de tout cœur les membres du secrétariat de la Commission, qui ont travaillé sans relâche pour obtenir des renseignements, organiser les réunions, les ateliers et les déplacements, en plus de contribuer à nos travaux de mille et une façons.

Note de la rédactrice

Les membres de la Commission, les conseillers internationaux et les membres du secrétariat ont collaboré individuellement à ce rapport par leurs mots, leurs idées et leur énergie. Même si la rédaction n'a pas été le fait d'une seule personne, certains membres se sont chargés de rédiger des chapitres particuliers. Les textes ne sont pas homogènes à dessein, mon intention ayant été de permettre aux voix passionnées des membres de la Commission de s'adresser directement au lecteur.

Les membres de la Commission ont inclus de nombreuses citations provenant de documents publiés, ou de commentaires soumis verbalement ou par écrit au cours des nombreuses réunions et rencontres qui ont eu lieu dans les parcs nationaux ou ailleurs au pays. Puisque nombre de ces commentaires ont été transmis confidentiellement, afin que les sujets délicats puissent être traités ouvertement et franchement, la Commission a jugé bon de ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, mais de préciser simplement qu'il s'agissait en pareils cas d'un « commentaire soumis à la Commission ».

Dans la présentation des deux volumes du rapport, j'ai utilisé les conventions suivantes:

- les textes en italique indiquent une citation intégrale ou sa traduction;
- les encadrés sont de courts textes qui se distinguent du texte principal par des lignes horizontales à leur sommet et à leur base. Ils présentent de l'information ou des détails supplémentaires pour compléter le texte principal;
- les recommandations de la Commission sont mises en évidence par une bande noire au début de chaque groupe.

Photos

Blackbird Design : pages 4 (haut), 5; Parcs Canada : pages 6 (haut), 7, 17 (haut); J. Pleau/Parcs Canada : page 12, 18; H. Quan : pages 4 (bas), 11, 15, 16; P. Wilkinson : pages 3, 6 (bas), 8, 9, 10, 13, 17 (bas); P. Wright : couverture, page 2.

Production

Rédaction/révision : Holly Quan, Calgary

Traduction : Marc Thibaudeau, Calgary

Edition française : Gaétane Tardif, Québec

Conception et production : Blackbird Design, Calgary

Pré-presses : Signature Press Inc., Calgary

Impression : Imprimerie St-Joseph, Ottawa/Hull

Distribution : DLS, Membre de la Corporation St-Joseph

« Intacts pour les générations futures »?
Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux
du Canada
Volume I : le temps d'agir

*« Nous avons tous, chacun de nous, quelques lieux privilégiés pour
appréhender le monde, pour juger de notre position sur la planète, pour
saisir la ligne de fusion du temps et de l'espace. »*

Pierre Morency, 1992

Dédicace: Aux visionnaires

Les parcs nationaux du Canada ont été créés pour protéger à perpétuité des territoires qui rappellent aux Canadiens le sens profond de leur identité.

Les parcs nationaux suscitent en nous des sentiments d'espoir pour l'avenir. Ils nous aident à comprendre le passé. Ils démontrent l'attachement que les Canadiens ont avec la terre et l'état dans lequel nous la conservons. C'est dans les parcs que nous retrouvons cette partie de notre être qui vibre à la vue des grands espaces et de la nature sauvage et majestueuse.

Le Canada a bénéficié de l'engagement consenti par de nombreux Canadiens d'hier et d'aujourd'hui en faveur des parcs nationaux. Ces parcs, qui font l'envie du monde entier, où Canadiens et visiteurs de l'étranger peuvent célébrer, apprécier et découvrir la nature, constituent un patrimoine durable que nous devons à ces visionnaires.

Qui sont ces visionnaires? Il s'agit tout d'abord des premiers explorateurs qui, éblouis par la beauté spectaculaire des paysages remarquables du Canada, jetèrent les bases du réseau de parcs nationaux. Puis ce sont les représentants des gouvernements à tous les échelons qui ont pris les mesures énergiques nécessaires pour établir et protéger les parcs nationaux. Il ne faut pas oublier, au nombre de ces visionnaires les autochtones et les gouvernements des Premières Nations, qui apprécient la valeur des lieux sauvages et peuvent nous en apprendre beaucoup sur le respect et le sens des responsabilités.

Sont autant de visionnaires les gens qui aiment la nature sauvage et se dévouent, au sein d'organisations non gouvernementales, de groupes communautaires et d'autres organismes, pour défendre les parcs nationaux. Les dirigeants de ces groupes, en collaboration avec l'industrie forestière, celle de l'agriculture et d'autres secteurs, ont fait montre de prévoyance et de générosité en aidant à protéger nos parcs nationaux par leur influence et leurs décisions.

Le personnel des parcs nationaux mérite pour sa part des éloges particuliers. En effet depuis la création du premier parc en 1885, le personnel des parcs nationaux s'est dévoué pour assurer la protection de ce réseau de parcs, qui représente aujourd'hui de nombreux paysages typiques du Canada. Soumis à de nombreuses pressions venant de divers milieux afin qu'il règle d'épineuses questions d'aménagement et de conservation, le personnel de Parcs Canada continue à chercher les moyens d'améliorer l'intendance des parcs nationaux. Grâce à leur vision, leur détermination, leur sens de l'innovation et la passion qu'il vouent à la nature sauvage du Canada, les efforts de beaucoup d'entre eux ont été couronnés de succès.

Finalement, chaque Canadien a contribué à sa façon à l'histoire des parcs nationaux. Nous attachons beaucoup de valeur à la nature sauvage, et les parcs comptent parmi les plus importants symboles de notre identité nationale. Dans un avenir très proche, une génération tout au plus, nos propres actes et décisions auront déterminé dans quelle mesure nous aurons joint les rangs des visionnaires.





Activité d'interprétation sur les insectes aquatiques

Ce rapport

La Commission sur l'intégrité écologique a été créée en novembre 1998 par l'hon. Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, afin de cerner

Définition de l'intégrité écologique

La Commission définit l'intégrité écologique comme suit:

« C'est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »

Bref, les écosystèmes sont intègres lorsque leurs composantes indigènes (plantes, animaux et autres organismes) et leurs processus (tels que la croissance et la reproduction) sont intacts.

les enjeux, de faire le point sur l'approche de Parcs Canada pour assurer le maintien de l'intégrité écologique et enfin, de recommander des améliorations. Les membres de la Commission ont visité des parcs nationaux représentatifs du réseau pour discuter avec le personnel et d'autres Canadiens intéressés. Sur place, ils ont constaté les problèmes et facteurs de stress qui menacent nos parcs nationaux, et recherché les solutions les plus appropriées.

Un rapport détaillé comportant des recommandations précises adressées à la ministre et à l'Agence Parcs Canada constitue le fruit de ce périple. La Commission a voulu cependant partager l'essentiel des résultats de ses travaux

et la portée de ses recommandations avec un auditoire plus vaste. Par conséquent, le rapport de la Commission se présente en deux volumes:

- « Volume I: le temps d'agir » est un document d'ensemble sur les valeurs que nous risquons de perdre en raison des menaces sérieuses qui pèsent sur nos parcs nationaux; il précise le rôle que chaque Canadien et particulièrement chaque membre de Parcs Canada peuvent jouer et les principales mesures que chacun peut prendre pour contrer ces menaces.

- « Volume II: une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada » cerne des enjeux et problèmes particuliers et formule des recommandations précises à l'intention de la ministre et de Parcs Canada sur les moyens à prendre pour apporter les solutions qui s'imposent.

Bien que l'Agence Parcs Canada soit chargée des canaux historiques, des lieux historiques nationaux et d'autres lieux ou structures, le terme « Parcs Canada », tel qu'il est employé dans ce rapport, vise les services et directions dont relèvent les parcs nationaux.



La réserve de parc national Pacific Rim, dont la nature paraît vierge, est néanmoins menacée par de nombreux stress écologiques.



Les parcs nationaux du Canada

Le réseau de parcs nationaux du Canada est vaste: on en comptait 39 au moment d'écrire ces lignes. Ils représentent 25 des 39 régions naturelles terrestres du pays. De Terra-Nova, dans l'est, à Gwaii Haanas, dans l'ouest, et de Quttinirpaaq, à l'extrémité nord de l'île d'Ellesmere, à Pointe-Pelée dans le sud, ce réseau à nul autre pareil fait la fierté des

Canadiens. Il comprend des sites du patrimoine mondial (tels que Gros-Morne, Wood Buffalo et les quatre parcs des Rocheuses). Les zones humides protégées dans certains de nos parcs sont reconnues pour leur importance internationale et leur forte productivité biologique (par exemple, la plaine Old Crow dans le parc national Vuntut). D'autres parcs font

partie d'un réseau international de réserves mondiales de la biosphère (réserve de la biosphère internationale Waterton-Glacier et réserve de la biosphère du Mont-Riding.)

Banff, dont l'établissement sous le nom de parc national des Montagnes-Rocheuses remonte à 1885, fut le premier parc national au Canada

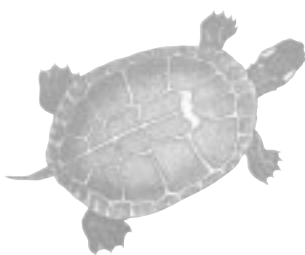
– et l'un des premiers au monde. La Division des parcs du Dominion (aujourd'hui l'Agence Parcs Canada) a été mise sur pied en 1911 et fut la première organisation au monde chargée de gérer des parcs nationaux. Au fil des ans, le Parlement a ajouté de nombreux parcs au réseau, dont vingt depuis 1970, soit plus de la moitié du total actuel.

Les mots suivants figuraient déjà dans la première Loi sur les parcs nationaux, adoptée en 1930: « (les parcs sont) par les présentes dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance... et... les parcs nationaux doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures ». Ainsi nous était léguée l'obligation de protéger les parcs.

Le réseau de parcs nationaux du Canada est un reflet de la démarche de protection de la nature qui se développe en Amérique du Nord depuis 125 ans. L'idée de créer des parcs nationaux prit forme à la fin des années 1800, au cœur de la révolution industrielle; on considérait cette mesure comme un antidote aux effets de l'industrialisation débridée. Au Canada, le parc national des Montagnes-Rocheuses, à l'instar du parc Yellowstone aux États-Unis,

Nous avons besoin d'un modèle écologique pour l'ensemble des parcs nationaux du Canada. L'étude sur la vallée de la Bow à Banff a sonné la charge, aussi avons-nous l'intention de rallier les troupes dans tous les parcs du Canada pour assurer que la préservation de leur intégrité écologique soit prioritaire.

L'hon. Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, octobre 1999



Le lac Cameron, situé dans le parc national des Lacs-Waterton

Le parc national Kejimikujik remporte un prix d'écologie

En novembre 1999, le parc national Kejimikujik et son gestionnaire des sciences et des écosystèmes ont reçu du Conseil canadien des aires écologiques le prestigieux Gold Leaf Award, accordé en reconnaissance « des efforts et des réalisations hautement remarquables qui ont contribué considérablement à la conservation et à la compréhension de la diversité écologique du Canada ». Le parc Kejimikujik a obtenu ce prix notamment en raison du développement d'une méthode scientifique améliorée concernant la conservation des écosystèmes.

Selon le président du Conseil canadien des aires écologiques, « l'impact et les répercussions de l'activité scientifique dans le parc débordent très largement les limites officielles de l'aire protégée. Kejimikujik représente bien plus que le parc national lui-même; c'est le catalyseur qui a permis à beaucoup d'organismes et de professionnels de jumeler leurs talents et connaissances spécialisées pour se pencher sur des dossiers aussi difficiles que les précipitations acides et la biodiversité. »

Extrait d'un article paru dans le Yarmouth Vanguard du 16 novembre 1999



L'étang Western Brook, dans le parc national du Gros-Morne



fut créé pour préserver la beauté naturelle de certains lieux pour qu'elle soit appréciée par la population.

Les parcs nationaux furent bientôt perçus comme étant des refuges pour la conservation de la faune autant que celle des paysages. La première étude sur les animaux sauvages fut effectuée à Banff un an seulement après la création du parc. À cette époque, la mise en place de structures importantes pour accueillir les nombreux visiteurs ne suscitait pas d'interrogations en ce qui concerne la protection de la faune. D'autres parcs ont été établis expressément pour la protection de la faune (le parc national Wood Buffalo en est un exemple). Des processus naturels tels que le feu, dont les conséquences étaient jugées désastreuses,

furent supprimés. Des prédateurs, que l'on croyait « mauvais, » furent exterminés. Des poissons exotiques furent introduits pour favoriser la pêche sportive.

Au cours des années 1960, alors que les connaissances écologiques se développaient, on adopta la première politique sur les parcs nationaux afin d'orienter les méthodes de protection et l'activité humaine. Avec le temps, on reconnut l'importance des prédateurs pour l'écosystème et l'on comprit que le feu était un processus naturel qui contribuait au renouvellement de la forêt.

À la même époque, au-delà des limites des parcs, les terres étaient soumises à des formes de développement de toutes sortes; sous l'effet de la croissance des villes, de l'agriculture et de l'industrie, elles ont été radicalement modifiées. Pour sa part, la conservation, en tant que discipline scientifique, a évolué. Nous comprenons maintenant mieux les fonctions des écosystèmes et les stratégies de conservation, ce qui modifie nos attitudes à propos des parcs nationaux, ainsi que de la préservation et de l'utilisation des ressources à l'extérieur des aires protégées. Nous savons dorénavant que les espaces sauvages du Canada ne sont pas illimités et que même les endroits protégés ne sont pas à l'abri de changements indésirables.



Le golf est au nombre des activités pratiquées dans le parc national des Lacs-Waterton.



Une crise? Quelle crise?

Si Parcs Canada et les provinces n'y consacrent pas plus d'efforts, nos parcs de montagnes ressembleront aux Alpes, des paysages d'une grande beauté, mais sans aucune intégrité écologique.

Commentaire soumis à la Commission par un chercheur scientifique

La Terre évolue à une cadence rapide. Au moment même où la Commission ébauchait son rapport, la planète franchissait le cap des six milliards d'habitants; on prévoit qu'elle atteindra neuf milliards de personnes dans 50 ans seulement. L'activité humaine est tellement dominante que la plupart des écosystèmes du monde ploient sous le stress. L'être humain laisse son empreinte partout, sur les sols, les bassins hydrographiques et les aquifères et, à une plus grande échelle, sur les océans et le climat.

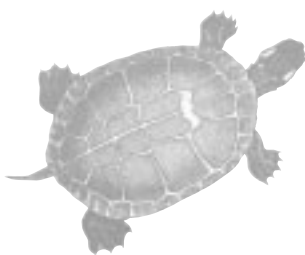
Les plantes et les animaux qui partagent la planète avec nous subissent les effets dramatiques de cette cohabitation. Ainsi, d'après une estimation de l'Union mondiale pour la nature (UICN), une espèce végétale sur huit est menacée d'extinction dans le monde.

De nombreux Canadiens sont convaincus que les parcs nationaux abritent des forêts et une toundra sans fin, des lacs immenses et de grands fleuves ainsi que des terres protégées qui s'étendent au-delà de l'horizon. Or les

apparences sont souvent trompeuses: de graves problèmes se cachent derrière cette merveilleuse façade de pics majestueux, de lacs miroitants, de glaciers étincelants et des vagues qui déferlent sur les plages avec fracas.

Les Canadiens croient, souvent à tort, que les milieux sauvages sont illimités et que ce sont des milieux intègres, non modifiés par l'action de l'être humain. En fait, les parcs nationaux sont menacés par de nombreux stress, dont un bon nombre proviennent de l'extérieur des parcs, voire de l'extérieur du pays. Parcs Canada, dans son Rapport sur l'état des parcs de 1997, a même relevé d'importantes menaces dans presque tous les parcs nationaux du pays: des 38 parcs compris dans le réseau à ce moment-là, tous sauf un ont signalé la présence de stress et la perte d'intégrité écologique.

Le Canada, et nos parcs nationaux, font partie d'un monde où les changements environnementaux et les perturbations sont légion. Comme la faune et les processus naturels font fi des frontières artificielles, les perturbations qui



prennent leur origine à l'extérieur des parcs nationaux influent sur les écosystèmes des parcs. Nos parcs nationaux sont des symboles de notre identité – mais ce sont aussi des indicateurs écologiques. En fait, les stress écologiques observés à l'intérieur des parcs nationaux nous avertissent de la présence d'agressions beaucoup plus répandues et bien plus graves qui se répercutent déjà sur une bonne partie du territoire canadien.

Ours noir heurté à mort dans le parc national du Mont-Riding



Voici quelques-uns des enjeux d'origine interne et externe auxquels les parcs du Canada sont confrontés.

- **Disparition d'habitats** - au Canada, plus de 90 pour cent des forêts caroliniennes ont fait place à des terres agricoles ou à des lotissements urbains. Dans les Prairies, 99 pour cent des communautés d'herbes hautes indigènes et 75 pour cent des prairies d'herbes mixtes ont disparu. Dans le

Canada Atlantique, 65 pour cent des marais littoraux ont été drainés ou remblayés. Dans la zone boréale du pays, seulement 35 pour cent des forêts n'ont pas été perturbées. Un grand nombre d'espèces canadiennes sont menacées de disparition, en raison notamment de la perte d'habitats.

- **Fragmentation d'habitats** – la fragmentation des habitats restants est aussi grave que leur disparition. Beaucoup d'espèces, du grizzli à l'écureuil volant en passant par la salamandre, survivent difficilement dans des habitats



Routes fragmentant le paysage à proximité du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne.

fragmentés.

La fragmentation se produit (même à l'intérieur des parcs) en raison du développement urbain, d'installations diverses, des sentiers, des routes et des voies ferrées. Les routes et voies ferrées sont d'ailleurs directement responsables de la mort d'animaux sauvages. Des centaines de grands mammifères ainsi que des milliers d'oiseaux, d'amphibiens et d'autres espèces animales sont tués chaque année sur les routes des parcs.

- **Perte de grands carnivores** – partout au Canada, notamment dans la partie sud,

de grands carnivores disparaissent ou sont absents, ce qui perturbe complètement les cycles et rapports de dépendance entre prédateurs et proies. Même si les grands carnivores sont protégés à l'intérieur des parcs nationaux, ils sont menacés par des facteurs de stress tels que l'activité humaine et le développement à l'intérieur des parcs, de même que la chasse, l'utilisation des terres et d'autres sources de stress présentes à l'extérieur des limites des parcs.

De l'Ontario aux provinces Atlantiques, les loups ont complètement disparu des parcs nationaux, sauf dans le parc Pukaskwa et celui de la Mauricie. Dans l'Ouest canadien, on ne trouve plus de loups dans le parc Elk Island ni dans celui des Prairies. Dans plusieurs parcs nationaux (Mont-Riding, de la Mauricie, Banff et des Lacs-Waterton), les populations restantes survivent difficilement.

- **Pollution atmosphérique** – les polluants aéroportés, ceux qui par exemple sont à l'origine des précipitations acides, produisent des effets nocifs dans de nombreux parcs. Le Canada Atlantique et le Sud du Québec ont été baptisés le « tuyau d'échappement de l'Amérique du Nord » parce qu'il sont situés en aval des grandes régions urbaines et industrielles du continent. Après plus de deux décennies de recherches effectuées dans le parc national Kejimikujik, on a constaté que le faible pH des eaux de ce parc est associé à la baisse des succès de reproduction de l'omble de fontaine. Le parc des Îles-de-la-Baie-Georgienne et celui de la Mauricie demeurent exposés à un risque d'acidification qui dépasse la capacité du milieu à tamponner les sulfates et autres composés acides.

- **Pesticides** – les pesticides épandus à l'extérieur des parcs sont détectés à l'intérieur de leurs limites. Mentionnons le toxaphène, utilisé en abondance (à l'extérieur des parcs nationaux) jusque vers la fin des années 1970. Ce pesticide peut nuire au fonctionnement du système endocrinien, endommager les poumons, le foie et les reins, et causer le cancer, des troubles du développement ainsi que des difficultés au niveau de l'appareil génital et du système immunitaire. Or, selon des recherches effectuées au parc national Banff, le toxaphène est présent dans le zooplancton du lac Bow; de plus, les





Grand héron

concentrations de toxaphène trouvées dans les touladis sont jusqu'à 20 fois supérieures à celles détectées dans les autres poissons de ce lac, et jusqu'à 1000 fois supérieures à celles de poissons d'autres lacs du parc.

Par ailleurs, une étude menée dans le parc national de la Mauricie a démontré que le sang et les plumes des huards du parc contiennent de hauts niveaux de mercure; le niveau de mercure dans les plumes y est plus élevé qu'à tous les autres endroits où des tests ont été effectués en Amérique du

Disparition d'espèces dans le parc national de la Pointe-Pelée

L'évolution de la biodiversité du parc national de la Pointe-Pelée est un exemple des enjeux importants auxquels les parcs nationaux du Canada sont confrontés.

Depuis 1900, environ 20 espèces de reptiles et d'amphibiens ont disparu de ce parc de l'Ontario, l'un des plus petits au Canada. Différentes causes sont à l'origine de ce déclin surprenant, mais dans plusieurs cas, ces disparitions ne sont pas très bien comprises. Les facteurs de disparition d'espèces comprennent:

- la faible superficie et l'isolement – la superficie du parc ne suffit pas à soutenir des populations viables de certaines espèces. En effet, le parc de la Pointe-Pelée est isolé au milieu de terres intensivement cultivées, de routes et d'habitations. Il constitue le seul îlot de forêt carolinienne protégé à l'intérieur d'un parc national;

- les polluants – le DDT était utilisé en abondance dans les années 1960 pour lutter contre les moustiques; des niveaux résiduels élevés expliqueraient la disparition de certaines espèces. En outre, des programmes de surveillance des eaux souterraines et des réseaux d'égouts révèlent que des quantités excessives de composés d'azote et de phosphore ont été transportées par les eaux souterraines et ont pollué les marais du parc. Dans certaines zones, les quantités excessives d'éléments nutritifs pourraient provenir directement de chalets construits par le passé, du nombre élevé de visites et, par conséquent, de la forte densité d'installations d'élimination des eaux usées dans les eaux souterraines par le biais de systèmes septiques vétustes;

- la surutilisation – compte tenu des taux de fréquentation passés, c'est-à-dire plus de 750 000 personnes par année, et des taux actuels, soit plus de 400 000 personnes, l'activité humaine continue d'avoir des incidences importantes sur ce parc de faible superficie. L'aménagement d'un plus petit nombre de sentiers et la consolidation d'installations et de services ont permis d'améliorer la situation depuis quelques années – et de réduire volontairement le nombre de visiteurs – mais les incidences se poursuivent en raison de la clientèle nombreuse qui continue de fréquenter le parc.

Parmi les espèces disparues du parc de la Pointe-Pelée, mentionnons le ouaouaron, autrefois largement répandu. En effet, il y a quelques années à peine, les visiteurs qui déambulaient sur la promenade des marais pouvaient entendre les concerts tapageurs d'une multitude de ouaouarons, qui se sont tus depuis.

Nous ne pouvons régler tous les problèmes de la planète, mais nous pouvons certainement réduire les stress que nous avons nous-mêmes créés et qui affectent directement nos aires protégées. Nous pouvons difficilement plaider la cause de changements planétaires avant d'avoir réglé nos propres problèmes.

Nord. Les niveaux de mercure trouvés dans les huards du parc national Kejimikujik sont également élevés; une telle condition réduit les chances de succès de la nidification. Le DDT est un autre pesticide dont les niveaux sont considérables dans les sédiments lacustres et couleuvres fauves du parc national de la Pointe-Pelée. Une corrélation a été établie entre les niveaux élevés de DDT et la réduction des populations de grenouilles ainsi que la perte d'espèces dans plusieurs autres parcs et réserves fauniques le long de la rive nord du lac Érié.

- **Espèces exotiques** – les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales, causent des problèmes dans les parcs partout au Canada. Par exemple, dans le parc national de la Pointe-Pelée, l'alliaire officinale envahit les forêts caroliniennes et prend le dessus sur les espèces indigènes. Dans le parc national du Mont-Riding, le grand nombre d'espèces végétales exotiques répandues dans les prairies de fétuque scabre est une source de préoccupation puisque ces espèces envahissantes gagnent du terrain sur les plantes indigènes. Enfin dans le parc national du Gros-Morne, l'original et le lièvre d'Amérique, introduits à Terre-Neuve il y a plusieurs décennies, modifient la dynamique des habitats et de la végétation à l'intérieur du parc.

- **Surutilisation** - les niveaux croissants d'activité humaine dans la plupart des parcs nationaux ont donné lieu à une fréquentation excessive, à une surutilisation des infrastructures (les stations de traitement des eaux usées par exemple), au sur-développement et à une myriade d'autres problèmes qui entraînent la détérioration de la qualité de l'air et de l'eau, l'érosion ainsi que la dégradation d'habitats fauniques. Autre exemple, dans chaque vallée du parc national des Lacs-Waterton, une route a été construite ou un sentier a été tracé – sinon les deux.

Plus de 14 millions de visites sont enregistrées annuellement dans les parcs nationaux. Seuls les parcs situés dans les zones les plus nordiques n'ont pas encore été soumis à une demande aussi élevée. Compte tenu d'un taux de croissance annuelle prévu d'environ 4,5 pour cent, ce chiffre doublera dans 15 ans seulement. Comment nos parcs pourront-ils supporter une telle fréquentation?

Le parc national Wood Buffalo
site du Patrimoine mondial.



Il est peu probable que la biodiversité des aires protégées se maintiendra si elles sont entourées d'habitats dégradés qui limitent le flux génétique, modifient les cycles des éléments nutritifs et de l'eau, et produisent des changements climatiques régionaux et mondiaux qui pourraient entraîner la disparition de ces « parcs-îlots ». Les aires protégées doivent être intégrées aux processus régionaux d'aménagement du territoire.

Traduction d'un extrait de
Parks for Life: Report of the
IV World Congress on National
Parks and Protected Areas,
1992

Les parcs nationaux à l'heure des choix

Comment en sommes-nous arrivés là? Par définition, les parcs nationaux ne sont-ils pas des endroits protégés que nous croyons à l'abri des effets du développement et de la pollution? Afin que les parcs nationaux demeurent intacts, la notion de leur protection a été consacrée dans la Loi sur les parcs nationaux de 1930; le terme « intégrité écologique » a par la suite été cité dans la Politique de gestion de Parcs Canada en 1979 et dans la loi de 1988 modifiant la Loi sur les parcs nationaux.

Il est vrai que l'intégrité écologique est l'élément fondamental du mandat de Parcs Canada, mais Parcs Canada ne peut s'acquitter de ce mandat s'il ne jouit pas de l'appui des Canadiens de tous les milieux. Bien que beaucoup de gens se soient portés à la défense des aires protégées (l'apport de plusieurs d'entre eux est reconnu dans la dédicace au début de ce rapport), les Canadiens, dans l'ensemble, n'ont pas entièrement compris les responsabilités individuelles et collectives qu'ils doivent assumer pour la protection des parcs.

Il est inutile de faire porter le blâme sur nos prédécesseurs. Cependant, les processus naturels et les écosystèmes étant mieux compris aujourd'hui, nous devons reconnaître que les activités passées sont à l'origine d'une grande

partie des tensions actuelles. Nous pouvons prendre appui sur ce nouveau degré de compréhension pour améliorer l'intégrité écologique de nos parcs nationaux et la préserver.

Des changements profonds sont nécessaires. L'avenir des parcs nationaux doit être envisagé non plus en fonction d'une lente régression de l'intégrité écologique, mais plutôt dans une perspective de restauration et de renouveau. Nous devons réapprendre à assumer nos responsabilités envers les parcs et les paysages qui les entourent. Nous devons également réapprendre à respecter la vie et la valeur intrinsèque des systèmes naturels.

Les problèmes qui menacent les parcs nationaux du Canada ne signifient pas qu'un « désastre » est imminent. Ils indiquent néanmoins la présence de stress, dont certains sont extrêmement intenses. Ces stress sont réels et graves, même s'ils ne sont pas nécessairement visibles ou immédiats. La nature est capable d'absorber bien des chocs, mais sa résilience n'est pas infinie. Sans une plus grande attention et la réorientation des priorités, nous perdrons l'occasion qui nous est donnée de restaurer l'intégrité écologique de nos parcs.



Des choix s'imposent pour nos parcs. Si nous persistons dans la voie suivie jusqu'à maintenant, nous risquons de perdre à tout jamais la possibilité de séjourner dans les milieux sauvages protégés qui nous sont si chers. Les Canadiens seront coupés de ce patrimoine unique qui

Chose certaine, il ne faut plus hésiter. Si nous continuons de ne pas tenir compte de l'intégrité écologique, elle disparaîtra purement et simplement.

Commentaire soumis à la Commission

leur appartient, et les générations futures ne pourront jouir de parcs restés « intacts. » La protection de nos parcs nationaux est une tâche ardue que nous ne pouvons confier exclusivement à Parcs Canada.

Tous les Canadiens doivent participer à cette entreprise.

Le Canada est un pays riche. Notre énorme territoire est peuplé d'une faune abondante qui ferait l'envie de la plupart des pays. Nous sommes ingénieux, novateurs et fiers du caractère réfléchi et pondéré de nos processus décisionnels. Par-dessus tout, nous sommes très attachés à notre nature sauvage. Si le Canada ne peut réussir son développement en protégeant ses milieux sauvages sacrés, quel autre pays pourra le faire?



Déversement d'hydrocarbure menaçant le parc national du Gros-Morne

Pourquoi avons-nous besoin de parcs nationaux?

Le Canada a choisi de préserver et de protéger la nature sauvage en créant des parcs nationaux. Les raisons pour lesquelles nous apprécions les parcs varient d'un individu à l'autre. Elles ont toutes en commun cependant le fait de s'inspirer

de la diversité de la vie ou des beautés naturelles et de l'importance culturelle des parcs. Ces caractéristiques distinguent ces territoires des terres environnantes. Pour plus de 70 pour cent des Canadiens, les parcs nationaux sont des symboles d'identité nationale. Si les parcs nationaux devaient se détériorer de telle sorte qu'on ne les distinguait plus des territoires aménagés qui les entourent, la valeur des parcs disparaîtrait aux yeux des Canadiens. Ces changements menaceraient l'esprit même de notre pays.

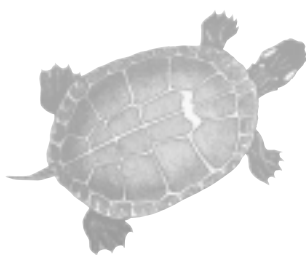
Malgré l'importance que nous attachons aux milieux sauvages, les parcs nationaux et les écosystèmes sont sous-évalués, ou plutôt, mal évalués dans notre économie de marché. Nous savons que nous avons besoin d'aires protégées et de milieux sauvages, mais ce besoin s'articule souvent avec difficulté. En fait, comme la valeur de nos parcs est littéralement « inestimable, » elle demeure inconnue.

Les parcs nationaux jouent des rôles multiples: ils protègent les processus écologiques et biologiques, contribuent à la préservation de la biodiversité, accueillent des centres de recherche et d'enseignement, procurent des retombées économiques et sont indispensables en termes de loisirs, de spiritualité, de culture, d'histoire et d'esthétique. Les parcs sont donc essentiels à plusieurs égards.

PROTECTION DES PROCESSUS ÉCOLOGIQUES

Les parcs et les aires protégées procurent aussi des avantages considérables aux collectivités qui demeurent à l'extérieur de ces territoires. La protection de bassins hydrographiques et l'absorption du dioxyde de carbone sont des exemples de processus écologiques ou de services assurés par les parcs nationaux. De plus, les parcs soutiennent des espèces végétales et animales en agissant comme refuges et pépinières pour la revitalisation des populations de ces espèces à l'extérieur des aires protégées.

Si nous conservons les systèmes qui soutiennent la vie – climat, qualité de l'air, qualité et quantité d'eau, cycle des éléments nutritifs, formation des sols, diversité biologique – nous assurerons à la longue la sécurité de notre propre avenir économique et social.



Caribou près d'une route principale dans le parc national du Gros-Morne



Les parcs nationaux en tant que témoins écologiques

Les parcs nationaux permettent d'évaluer le changement: c'est d'ailleurs leur rôle le plus important. Lorsque nous nous livrons à la coupe du bois, à la pêche ou à l'agriculture, nous devons pouvoir compter sur de tels repères pour assurer la durabilité de ces activités. Les milieux sauvages possèdent une valeur intrinsèque, mais leur rôle en tant que points de comparaison est encore plus important parce qu'il permet de comprendre comment ces activités se répercutent sur le reste du paysage. Les parcs nationaux sont à ce titre un élément vital d'une stratégie globale de durabilité.

Commentaire soumis à la Commission

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

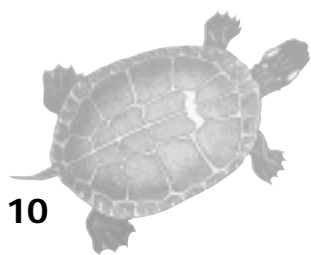
La préservation de la biodiversité a été reconnue comme étant une mission urgente pour l'humanité, tel que déclaré dans la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, signée à Rio de Janeiro en 1992. Puisque le Canada a signé cette convention internationale, il lui incombe de protéger la biodiversité, les plantes et les animaux, ainsi que les habitats et processus qui les soutiennent. Malgré cet engagement, des espèces végétales et animales continuent de disparaître, pour toutes sortes de raisons allant de la perte d'habitats aux effets de la pollution.

Le Canada est bien placé pour renverser la vapeur, notamment en créant de nouveaux parcs et en assurant la viabilité des parcs actuels. En tant que noyaux d'un paysage à la fois protégé et manipulé, les parcs nationaux peuvent contribuer considérablement au maintien de la biodiversité dans les régions naturelles qu'ils représentent. Choyé par un vaste réseau de parcs nationaux et d'autres aires protégées, le Canada doit néanmoins prendre la responsabilité d'assurer la conservation de la biodiversité.

CENTRES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

Du comportement des animaux sauvages aux processus naturels, en passant par les communautés végétales et les interactions écosystémiques, les parcs nationaux offrent des occasions exceptionnelles d'apprentissage sur le fonctionnement de la nature non influencée par l'activité humaine. En comprenant plus à fond les aspects scientifiques des processus naturels, nous sommes à même de mieux saisir les répercussions de l'activité humaine à l'extérieur des aires protégées et de déterminer des seuils d'acceptabilité pour le changement, c'est-à-dire le degré auquel nous sommes disposés à modifier un écosystème avant de réviser nos méthodes d'exploitation d'une ressource. Les parcs nationaux et les aires protégées sont des milieux hautement favorables à l'apprentissage de l'écologie. Nous avons déjà raté un certain nombre d'opportunités. Mentionnons à titre d'exemple les prairies d'herbes indigènes du Canada, presque complètement disparues avant que quiconque ne songe à les protéger et à les étudier; en conséquence, le parc national des Prairies se voit obligé de restaurer des communautés végétales sans disposer de connaissances approfondies à leur sujet.

Grâce aux recherches et aux connaissances acquises dans les parcs nationaux, nous pouvons



Kayakistes pratiquant leur activité dans la réserve de parc national Gwaii Haanas/ site du patrimoine Haida



La raison fondamentale pour laquelle nous devons préserver ce qui reste de nature sauvage sur terre et en mer est le symbolisme de l'acte en soi, la reconnaissance implicite de valeurs qui vont au-delà de notre humanité et qui ne devraient pas être détruites, une expression d'étonnement devant ce monde grandiose auquel nous devons la vie et que nous ne pourrions recréer s'il disparaît.

Stan Rowe, Home Place,
1990

contribuer à l'amélioration de la gestion et de la restauration des paysages aménagés ou dégradés situés à l'extérieur des parcs et aires protégées. Les parcs offrent aussi des possibilités éducatives, sous forme de recherches, de centres et programmes d'interprétation, de programmes de diffusion externe et de contacts directs avec les milieux sauvages.

LIEUX DIGNES D'APPRECIATION ET DE CÉLÉBRATION

Les milieux sauvages sont solidement ancrés dans la mentalité canadienne. Même si la majorité d'entre nous sommes des citoyens, nous avons fait de la notion de nature sauvage (la « sauvagité ») un élément dominant de notre identité nationale, de notre unité nationale et de notre fierté nationale. Nous nous plaisons à l'idée que les milieux sauvages qui nous accueillent dès la sortie de nos villes et villages font du Canada un meilleur pays du simple fait qu'ils existent. Même nos pièces de monnaie sont frappées à l'effigie de paysages et d'animaux sauvages.

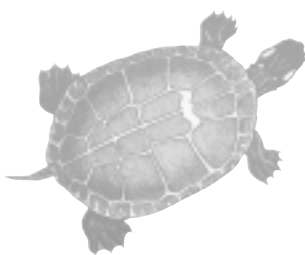
Nos parcs nationaux sont des paradis pour la pratique d'activités récréatives, où l'on peut s'arracher à l'environnement urbain pour se mesurer à la nature par des activités physiques ou, au plan plus émotif, profiter d'un temps d'arrêt. La notion d'utilisation et de jouissance par les humains est inhérente à celle des parcs nationaux.

La valeur émotive et spirituelle des parcs ne s'exprime pas en termes monétaires, mais plutôt en termes de liens affectifs, de satisfaction, de mise en contexte et de respect. Nos besoins spirituels et culturels, notre soif de connaissance de l'histoire et notre souci d'esthétisme sont satisfaits, en partie du moins, au contact de la nature sauvage. Nous recherchons ce contact afin de replacer nos vies et nos entreprises dans un contexte naturel global. Les milieux sauvages sont, en outre, une source d'inspiration musicale, artistique et littéraire. La spiritualité de ces endroits spéciaux satisfait les besoins de notre humanité depuis des milliers d'années.

Enfin, il nous arrive parfois d'avoir simplement besoin d'un lieu de paix et de tranquillité, où nous pouvons nous retirer en silence, admirer les étoiles et entendre autre chose que la cacophonie des bruits de tous les jours.

VALEURS ÉCONOMIQUES

Les parcs constituent une source de revenus pour les collectivités rurales, par le biais d'emplois dans les parcs mêmes ou, au plan régional, dans les nombreuses entreprises de tourisme, d'entretien ou d'aménagement d'infrastructures associées aux parcs; ils représentent un facteur de diversification de l'économie locale. De plus, les parcs attirent des visiteurs de partout au Canada et de nombreux pays du monde. Ces visiteurs contribuent de façon croissante à l'économie canadienne. En agissant comme



Surveillance des mouvements
de populations de loup au
parc national de La Mauricie.



aires de dissémination, les parcs soutiennent également les espèces du paysage environnant et créent par le fait même une valeur économique pour l'avenir, aux fins de subsistance ou de récolte commerciale de tout un éventail de produits.

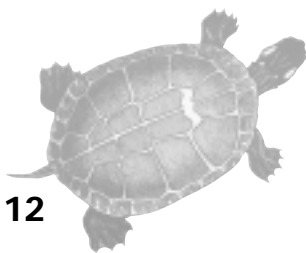
La création d'emplois est loin d'être la seule retombée économique des parcs. Selon des études effectuées en Ontario, les Canadiens qui visitent les parcs en tirent des avantages considérables sur le plan du bien-être physique, ce qui contribue à réduire le coût des soins de santé. De plus, un grand nombre de cours d'eau prennent naissance dans les parcs nationaux; la valeur économique d'abondantes réserves d'eau de qualité est incommensurable.

VALEUR INTRINSÈQUE DE LA NATURE

Tous les points soulevés jusqu'ici au sujet de la valeur des parcs nationaux ont en commun la perspective suivante: il s'agit de valeurs attribuées par la société. Selon cette perspective, les parcs n'ont une valeur que si l'on peut en tirer des avantages, même intangibles. Plusieurs cultures occidentales ont divisé le monde en éléments humains et non humains; elles ont supposé que tout ce qui n'est pas humain doit servir l'humanité et n'est qu'objet d'exploitation et de gain.

Or la nature possède une valeur intrinsèque. Toutes les espèces et tous les écosystèmes naturels méritent d'être respectés pour ce qu'ils sont et non seulement pour leur utilité ou leur capacité de satisfaire aux besoins de la société.

Afin d'assurer la survie de la faune et de la nature, si chères aux Canadiens, nous devons exiger que les institutions dont les actes ont la capacité d'agir sur la nature fassent preuve d'un respect fondamental à l'endroit de cette dernière et de ses processus, ainsi que d'un engagement véritable pour la coexistence de toutes les espèces et de tous les êtres vivants.



Employés de Parcs Canada discutant avec des membres de la Commission dans le parc national du Mont-Riding.



Le temps d'agir: Parcs Canada

Insistons pour que l'humanité et la nature aient le droit de coexister dans des conditions saines, favorables, diversifiées et durables.

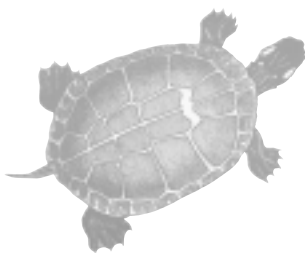
Nilsen, 1993

Il est inutile de s'apitoyer sur le passé; nous devons nous tourner résolument et lucidement vers l'avenir. Une occasion remarquable s'offre à nous. Les Canadiens peuvent contribuer à la réputation du Canada, pays respecté dans le monde entier, en faisant preuve de leadership pour la préservation de nos parcs nationaux en tant que patrimoine canadien et mondial, et en tant que lieux spéciaux qui méritent d'être protégés pour leur valeur intrinsèque. Ensemble, nous devons prendre nos responsabilités, modifier nos façons de faire et aller de l'avant.

La Loi sur les parcs nationaux et les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada énoncent clairement le concept de veiller à ce que les parcs nationaux demeurent intacts, plus précisément de protéger leur intégrité écologique. Une responsabilité particulière incombe à Parcs Canada en vue de ce changement, parce que le soin des parcs nationaux lui a été confié. L'heure est venue pour Parcs Canada d'assumer pleinement son rôle de protection de nos parcs nationaux et d'agir en conséquence.

Il s'agit d'une opportunité unique pour Parcs Canada de replacer l'intégrité écologique au premier rang de ses objectifs, et ce, dans tous les aspects de sa gestion. Cette évolution nécessitera la participation non pas d'une seule personne ou d'un seul palier de l'organisation, mais celle de l'ensemble des employés. La Commission est d'avis que Parcs Canada peut s'appuyer sur l'engagement personnel du grand nombre de ses employés. Parcs Canada doit compter sur ses 3000 employés qui défendent l'idéal des parcs et obtenir aussi le soutien des 30 millions de Canadiens.

Dans le deuxième volume de ce rapport, la Commission formule de nombreuses recommandations d'ordre stratégique et opérationnel à l'intention de la ministre et de Parcs Canada, en faveur d'une nouvelle orientation axée sur la restauration de l'intégrité écologique de nos parcs nationaux. Ces recommandations sont réparties en plusieurs catégories:



À la défense de la conservation

Que Parcs Canada joue un rôle de gestion passif ne suffit pas. Nos parcs nationaux ont absolument besoin d'une organisation désireuse de défendre avec énergie et vigueur les valeurs du patrimoine canadien.

Commentaire soumis à la
Commission

- veiller à ce que la protection de l'intégrité écologique soit au premier rang des priorités quant à tous les aspects de la gestion des parcs nationaux;
- réorienter la démarche de Parcs Canada afin que l'Agence:
 - favorise une culture d'apprentissage qui valorise l'acquisition et l'utilisation de connaissances au plan des sciences naturelles et sociales comme moyen de comprendre et de maintenir les processus écologiques;
 - transmette ces connaissances à tous les Canadiens pour leur utilité et leur bénéfice;
- redonner un rôle aux peuples autochtones au sein des parcs nationaux du Canada;
- promouvoir la protection des écosystèmes qui entourent les parcs nationaux, en établissant des partenariats stratégiques avec les autres paliers de gouvernement, les organisations non gouvernementales, les collectivités, les industries et les propriétaires fonciers; il sera ainsi possible d'établir des principes de gestion plus durable des paysages environnants, y compris un réseau national d'aires protégées dont le niveau de protection varierait d'une aire à l'autre;
- communiquer à tous les Canadiens la valeur des parcs nationaux et leur faire connaître les mesures que la population peut prendre pour contribuer à la protection de ces lieux spéciaux.

Voici, en résumé, les éléments les plus importants que Parcs Canada doit entreprendre pour assurer la protection de l'intégrité écologique:

FAIRE DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE SA TOUTE PREMIÈRE PRIORITÉ

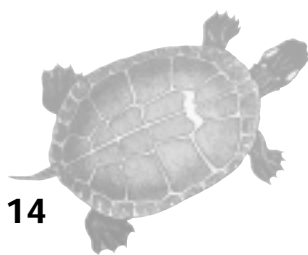
L'intégrité écologique doit devenir le filtre à travers lequel passe toutes les actions et décisions ayant un effet sur les parcs nationaux. Le caractère prioritaire de la protection de l'intégrité écologique est clairement énoncé dans la Loi sur les parcs nationaux, la Loi sur l'Agence Parcs Canada et les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada. Dans la réalité de tous les jours cependant, la primauté de l'intégrité écologique pour la réalisation du mandat n'est pas généralement comprise ni observée. De fait, par le passé, cette primauté

n'a pas orienté les processus décisionnels de Parcs Canada, ce qui s'est traduit par l'érosion de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Dorénavant, Parcs Canada doit défendre sans équivoque l'intégrité écologique dans tous ses actes et décisions, et assurer que la protection de l'intégrité écologique constitue le point focal de tous les membres du personnel.

CRÉER UNE CAPACITÉ D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

La protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux a souvent échoué en raison du manque de données et d'information, du manque de capacité en sciences naturelles et sociales, et du manque de rigueur scientifique dans les activités de gestion des parcs. Parcs Canada doit apprendre en agissant, c'est-à-dire se doter, sur le plan des sciences naturelles et sociales, d'une plus grande capacité de gestion adaptative. Parcs Canada doit reconnaître que des incertitudes existent, ne pas perdre tous ses moyens pour autant, puis aller de l'avant en recueillant des données, en se dotant de la capacité nécessaire pour comprendre ces données et en créant des mécanismes de mesure, d'évaluation et d'apprentissage.

D'autre part, les connaissances sont le fondement de solides programmes et messages d'enseignement, d'interprétation et de diffusion externe. Parcs Canada peut jouer un rôle clé dans l'éducation des Canadiens au sujet de l'intégrité écologique et de l'utilisation durable des ressources naturelles. La formation de partenariats avec les universités, les industries, les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même qu'avec les Autochtones, favorisera l'acquisition de connaissances au sein de Parcs Canada et lui confèrera un mécanisme de partage de ses connaissances écologiques.



Visiteurs menaçant par inadvertance les espèces de la zone intertidale dans la réserve de parc national Gwaii Haanas/site du patrimoine Haida.



GÉRER ACTIVEMENT EN FONCTION DE LA CONSERVATION

Compte tenu de l'influence considérable des êtres humains sur les parcs nationaux, Parcs Canada doit intensifier les mesures de gestion active de ces territoires afin de maintenir les composantes et procédés écologiques, et les restaurer au besoin. Les initiatives de gestion active doivent faire l'objet de recherches, d'appuis et de surveillance pour que leur efficacité soit assurée.

FORMER DE VÉRITABLES PARTENARIATS AVEC LES AUTOCHTONES

Plus de la moitié des terres maintenant protégées par les parcs nationaux du Canada ont été réservées avec la participation directe des peuples autochtones. Parcs Canada et les Canadiens en général ne font que commencer à reconnaître le rôle des Autochtones dans tous les parcs nationaux.

Grâce aux expériences de réconciliation ainsi qu'au rétablissement du respect et des liens de collaboration, Parcs Canada et ses partenaires autochtones pourront s'éloigner des attitudes et activités fondées sur la revendication des droits, et adopter des attitudes et des actes

qui privilégient le sens des responsabilités. Un tel exemple ne peut qu'inspirer l'ensemble des Canadiens à effectuer un virage semblable. À mesure que s'accroît le respect des Canadiens envers les Autochtones, nous comprenons davantage l'éthique et les activités traditionnelles de ces peuples dans les parcs nationaux. La création de véritables partenariats entre Parcs Canada et les peuples autochtones permettra d'assurer la protection de ces lieux sacrés et servira d'exemple à suivre pour les autres Canadiens.

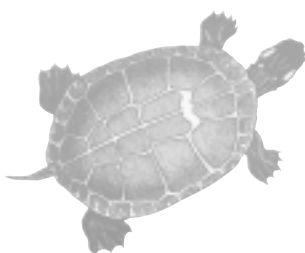
DÉFENDRE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Ce n'est qu'en gérant les terres de manière durable, ainsi que l'air, l'eau, les sols et les processus qui les lient les uns aux autres, que nous pourrons protéger les espèces animales et végétales.

Les parcs nationaux ne peuvent assurer à eux seuls la biodiversité ou l'intégrité écologique du Canada. Pour remplir leur mandat, les parcs nationaux doivent s'intégrer dans un paysage géré de manière durable et comprenant un réseau complet d'aires protégées. Afin de créer un tel paysage, le personnel des parcs nationaux

Contrairement à d'autres aspects des programmes de l'Agence, le financement insuffisant des programmes à vocation écologique ne produit pas des répercussions immédiates, ce qui en fait des cibles faciles quand vient l'heure de comprimer ou de reporter des investissements.

Commentaire du Centre de services de Parcs Canada, Ontario



doit être autorisé, et incité, à défendre les intérêts et les valeurs des parcs nationaux, en formant des partenariats et des réseaux

Les Watchmen Haida Gwaii

En 1981, le conseil de la bande de Skidegate et la nation Haida dépêchaient des bénévoles à plusieurs emplacements pour surveiller le patrimoine naturel et culturel qui faisait alors l'objet d'un intérêt grandissant de la part d'un nombre croissant de visiteurs. Ces bénévoles, les « Watchmen », profitaient de l'occasion pour sensibiliser les visiteurs à la culture Haida, sous forme de chants, de récits, de danses et d'information générale.

Ces emplacements ont été déclarés site du patrimoine Haida en 1985 et réserve de parc national en 1988. Une convention sans précédent avec les Gwaii Haanas, approuvée en 1993, a permis d'établir les modalités de gestion conjointe du site entre la nation Haida et le gouvernement fédéral par l'entremise de Parcs Canada. Le programme des Watchmen Haida Gwaii s'est poursuivi grâce à une source de financement obtenue par voie de contrat avec Parcs Canada. Les Watchmen et Parcs Canada ont travaillé main dans la main pour créer un plan de formation et de mise en valeur qui est en voie d'application. Les employés de Parcs Canada à Gwaii Haanas collaborent de près avec les Watchmen et appuient les aspects spirituels et éducatifs du programme.

d'entente de façon à ce que, à l'instar des écosystèmes naturels, l'ensemble soit plus important que la totalité de ses parties. Reconnaître le besoin de conserver les écosystèmes qui englobent les parcs suppose l'obligation de rendre compte, de communiquer, de négocier et de se respecter mutuellement, tant au sein de Parcs Canada qu'entre celle-ci et les autorités ayant compétence sur les territoires adjacents, notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Notre réseau d'aires protégées doit être littéralement « plus grand que nature. »

UTILISER SANS ABUSER

Les parcs nationaux doivent offrir aux visiteurs des expériences enrichissantes et responsabilisantes sans compromettre l'intégrité écologique. Les activités et installations appropriées sont les bienvenues dans les parcs nationaux, mais, défi peut-être plus diffi-

cile à relever, Parcs Canada doit prendre les décisions qui s'imposent lorsqu'il s'agit d'éliminer progressivement, de réduire ou d'atténuer les

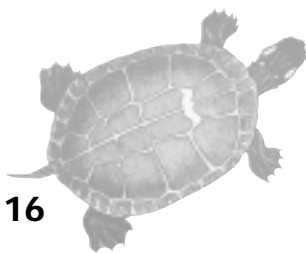
activités et installations qui ne conviennent pas. La fréquentation des parcs nationaux doit être fondée sur le principe du séjour responsable: utiliser sans abuser.

OBTENIR L'APPUI DU PUBLIC EN FAVEUR DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

L'appui généralisé du public en faveur de l'objectif de Parcs Canada de protéger l'intégrité écologique dans les parcs nationaux revêt une importance cruciale pour la réalisation du mandat de l'Agence et la poursuite à long terme de cette protection. Les programmes de diffusion dans les régions urbaines (y compris la présence de Parcs Canada dans les parcs urbains, comme celui de la Rouge à Toronto) et les autres moyens de communication, tel qu'Internet, sont d'importance critique pour faire comprendre et accepter les buts de Parcs Canada par les Canadiens. Parmi les outils qui permettent de relier efficacement les citoyens à la nature, mentionnons les programmes de diffusion externe centrés sur la sensibilisation à l'environnement et aux choix écologiquement durables; ils montrent comment ces choix soutiennent l'intégrité écologique non seulement dans les parcs nationaux, mais aussi dans l'ensemble du Canada.

Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique sont possibles uniquement dans la mesure où le personnel des parcs, les visiteurs, les gestionnaires des territoires voisins et les Canadiens en général comprennent et apprécient la protection et les pratiques durables, et prennent les mesures nécessaires pour les assurer. L'interprétation est donc au cœur de l'élaboration des valeurs fondamentales des parcs nationaux; elle joue un rôle très important dans les communications sur l'intégrité écologique. À cette fin, l'interprétation et la diffusion externe doivent devenir des activités fondamentales de Parcs Canada; elles doivent relever d'un personnel professionnel et être soutenues de façon à ce que ce mandat soit rempli dans les parcs et auprès du public.

Une des premiers membres
du groupe Watchmen Haida
Gwaii



Terre agricole en bordure du parc national du Mont-Riding



Leadership au sein de l'industrie

Les parcs doivent devenir des centres d'apprentissage et d'étude des processus écologiques afin que les intervenants désireux de gérer les territoires voisins adoptent les meilleures pratiques écologiques possibles. Les parcs doivent mettre sur pied des groupes de recherche, dans le cadre de partenariats avec les universités et l'industrie, pour acquérir le bagage de connaissances nécessaires.

Commentaire soumis à la Commission par une association industrielle

PRÉVOIR DES RESSOURCES POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

La mise en œuvre réussie des différents programmes, initiatives et recommandations décrits dans le deuxième volume du rapport de la Commission exigera un appui ferme à long terme de la part du gouvernement fédéral sur le plan des finances et des ressources.

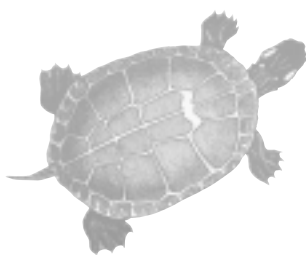
Parcs Canada doit appuyer le dévouement de son personnel en affectant les ressources financières et humaines nécessaires à l'avancement de la cause de l'intégrité écologique. Assurer le perfectionnement et le maintien d'une main-d'œuvre compétente et consciente de la nécessité de se ressourcer en permanence nécessitera des améliorations et des investissements, afin d'être en mesure de mieux s'acquitter de sa tâche.



Mine de charbon à ciel ouvert, immédiatement à l'est du parc national Jasper



Coupe de bois à proximité de la réserve de parc national Pacific Rim



Le temps d'agir: la population canadienne



Parc national de la Mauricie

Que peut faire la population canadienne?

Chacun de nous doit veiller à ce que nos parcs nationaux continuent d'occuper une place de choix dans la nature et dans nos cœurs. En travaillant collectivement à la viabilité de nos parcs nationaux, nous pouvons aider nos gouvernements à préserver l'accessibilité des milieux naturels, caractéristique distinctive et intrinsèque de notre identité nationale. Cette mission peut faire en sorte que les merveilles naturelles des différentes régions du Canada puissent être partagées, explorées, aimées et célébrées par tous les Canadiens.

La Commission suggère les mesures suivantes:

LES INDIVIDUS

Plus les Canadiens prendront connaissance des stress qui menacent nos parcs, plus ils appuyeront la conservation de l'intégrité écologique. Les parcs nationaux ont besoin de défenseurs de l'environnement, des individus capables de faire des choix éclairés au sujet de l'utilisation des parcs. La Commission incite fortement les Canadiens à s'informer sur les parcs nationaux et sur les moyens à prendre pour appuyer l'intégrité écologique. Utilisons les parcs avec respect et de manière responsable.

LES GOUVERNEMENTS

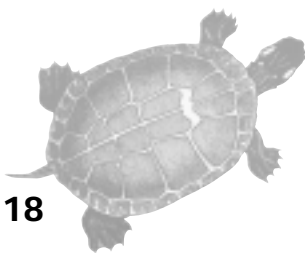
Environ 95 pour cent du territoire canadien est constitué de terres publiques sous juridiction des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. La collaboration intergouvernementale est essentielle à la création d'un paysage durable qui englobe une mosaïque d'aires protégées. Influencer les décisions et entreprendre des initiatives ou des aménagements durables font partie d'un nouveau rôle que tous les gouvernements peuvent et doivent assumer afin que les Canadiens continuent d'avoir accès aux expériences de séjour dans la nature.

LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les gouvernements des Premières Nations assument un rôle de plus en plus important dans la mise en valeur d'un paysage durable qui intègre un réseau complet d'aires protégées. La formation de partenariats avec les gouvernements des Premières Nations et les Autochtones, à titre personnel ou collectif, est un critère fondamental de la protection à long terme des parcs nationaux, notamment dans le Nord du Canada, et dans les régions où des ententes sur des revendications territoriales globales ont permis aux peuples autochtones de reprendre la place qui leur revient dans les parcs nationaux. Parcs Canada et plusieurs Premières Nations ont déjà mis sur pied des partenariats novateurs faisant appel à la gestion coopérative d'aires protégées.

LES COLLECTIVITÉS

Les agglomérations urbaines et les infrastructures qui en découlent, tant à l'intérieur des parcs nationaux que dans les régions attenantes, sont des sources de stress pour les parcs nationaux en raison de la fragmentation ou de la perte d'habitats, ou des incidences sur la qualité de l'air et de l'eau. Les initiatives communautaires visant à éliminer ou à éviter ces stress peuvent améliorer énormément l'intégrité écologique des parcs nationaux.



LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Des organisations nationales, régionales, provinciales et locales se sont déjà mises à la tâche pour promouvoir des partenariats et des accords entre les intervenants clés en vue de la création d'un réseau d'aires protégées. Les organisations non gouvernementales du secteur environnemental jouent un rôle très important dans les initiatives d'aménagement du territoire.

LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

L'intendance des terres par les propriétaires fonciers peut contribuer énormément à la mise en valeur d'un paysage durable et d'un réseau d'aires protégées. Les propriétaires qui optent pour des modes de vie et de gestion durables, et protègent leurs terres par des moyens comme les servitudes de conservation peuvent contribuer énormément, et directement, à la qualité des zones protégées.

LE MONDE DES AFFAIRES

La mise en valeur d'un paysage durable dépend de la collaboration et de l'appui de nombreuses entreprises et industries qui procurent des emplois aux Canadiens et leur fournissent des matières et des produits. Le secteur industriel peut contribuer beaucoup au développement durable et à la prise de décisions sur la gestion des terres à l'extérieur des parcs. Le potentiel de partenariats novateurs entre Parcs Canada et différentes industries, telles que la foresterie, l'agriculture et l'extraction de ressources, est absolument formidable.

La voie à suivre

Parcs Canada peut miser sur sa culture d'apprentissage et de promotion des valeurs de conservation pour favoriser la compréhension de ces valeurs par tous les Canadiens. Les aires protégées nous tiennent à cœur; nous devons comprendre qu'elles sont à la fois limitées et menacées. La seule façon de protéger la nature sauvage à long terme est de prendre des mesures durables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs nationaux. La création de partenariats visant à protéger l'intégrité écologique permettra aux parcs nationaux de montrer aux Canadiens combien il importe de penser en fonction de réseaux de collaboration.

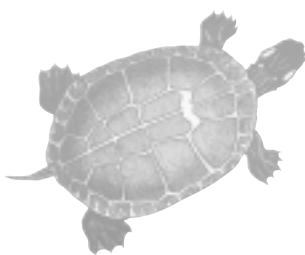
La Commission sur l'intégrité écologique croit que les Canadiens veulent traiter toutes les terres de manière respectueuse, en assumant leurs responsabilités, de façon à protéger nos lieux les plus sacrés afin qu'ils restent « intacts pour le plaisir des générations futures. » Il appartient aux Canadiens et à nos gouvernements de prendre un engagement clair et prévoyant en faveur des valeurs véhiculées par les parcs nationaux et les aires protégées. Sans un tel engagement à long terme, la gestion judicieuse de nos parcs n'atteindra pas l'objectif de protection de l'intégrité écologique. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership à cet égard et suivre la voie tracée par les visionnaires auxquels ce rapport est dédié.

Il est essentiel que les êtres humains aient le loisir d'entrer en contact avec les milieux sauvages. Ces derniers nous proposent un défi, modifient nos perspectives et nous aident à concrétiser notre sentiment d'appartenance au monde qui nous entoure. Les milieux sauvages exercent un puissant effet de transformation sur notre vie.

La Commission recommande avec insistance que les individus, les grandes sociétés, les collectivités, les organisations et les gouvernements assument la responsabilité qui leur revient quant à la protection des lieux sauvages du Canada. En protégeant nos parcs nationaux, nous faisons notre part pour protéger les milieux naturels du monde entier – en fait, nous protégeons l'intégrité écologique à l'aide des parcs nationaux.

Nous vivons au sein d'un véritable entrelacement d'écosystèmes. Puisque la plupart d'entre nous sommes des citoyens, nos rapports avec la nature sont à tout le moins ténus et notre compréhension de la remarquable interconnectivité de ses éléments est des plus élémentaires. Mais il est possible de redresser la tendance si nous prêtons l'oreille aux signaux d'alarme lancés par nos parcs nationaux en péril. Nous pouvons prendre appui sur nos succès, nos partenariats et les initiatives déjà prises. Ensemble, nous pouvons renouveler nos liens avec les milieux naturels et, par le fait même, collaborer à la protection de nos lieux sacrés, de notre identité nationale et de notre rang dans la collectivité mondiale.

Il est temps d'agir!



Défis

La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, dans un esprit de respect, de collaboration et d'amitié, lance à Parcs Canada les défis suivants :

- Concrétiser, dans son esprit et dans sa lettre la notion d'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada.
- Créer un esprit d'apprentissage et de formation pour tous les membres de la grande famille de Parcs Canada, afin que chacun comprenne et reconnaisse la responsabilité qui vous incombe en matière d'intégrité écologique.
- Examiner vos méthodes de travail et rechercher de nouveaux moyens vous permettant d'assumer votre responsabilité à l'égard de l'intégrité écologique.
- Créer de nouveaux outils visant à protéger l'intégrité écologique, en explorant les secrets de la nature, et ce dans un esprit de recherche continue.
- Intégrer les peuples autochtones dans la famille de Parcs Canada en les considérant comme des amis avertis et dignes de confiance, dans un esprit de préservation de l'intégrité écologique.
- Sensibiliser vos voisins à la responsabilité qui vous incombe eu égard à l'intégrité écologique des parcs nationaux.
- Donner corps au concept de l'intégrité écologique en regroupant les lieux naturels isolés en une mosaïque de territoires à l'intérieur desquels l'intégrité écologique est protégée.
- Favoriser le partage et la transmission des connaissances, des valeurs spirituelles et des traditions liées à la terre afin de rehausser l'esprit de l'intégrité écologique.
- Offrir des activités respectueuses de l'intégrité écologique, tout en évitant l'offre d'activités incompatibles.
- En toutes circonstances, traiter la nature avec précaution.
- Mobiliser les capitaux nécessaires au renforcement du concept de l'intégrité écologique, sans lesquels vos obligations à l'égard de la nature ne peuvent être acquittées.

Les membres de la Commission sur l'intégrité écologique s'offrent à collaborer avec vous pour relever ces défis.

Points saillants

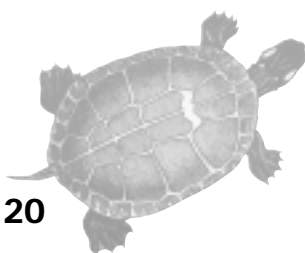
Les points suivants sont extraits des recommandations formulées dans le volume II du rapport de la Commission. Le numéro de référence de la recommandation figure entre parenthèses.

La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada recommande que :

Parcs Canada se transforme au moyen de nouvelles structures de formation, de dotation, de prises de décisions et d'imputabilité, confirmant ainsi que l'intégrité écologique est prioritaire au sein des parcs nationaux du Canada et que la responsabilité à son égard incombe expressément à chaque membre du personnel. (2-1, 2-4)

Parcs Canada revoit et simplifie son processus de planification pour y placer l'intégrité écologique au coeur des plans stratégiques et opérationnels. (3-3)

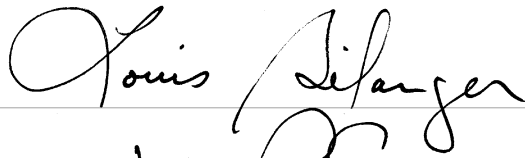
La ministre mandate Parcs Canada de prendre immédiatement les mesures législatives qui s'imposent pour convertir les aires sauvages des parcs nationaux en des zones de milieu sauvage officielles, tel qu'autorisé par la Loi sur les parcs nationaux. (3-11)



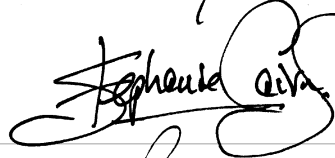
- Parcs Canada augmente considérablement sa capacité en matière de sciences naturelles et sociales, de planification et d'interprétation afin de pouvoir gérer les parcs nationaux en fonction de l'intégrité écologique et éduquer la société à ce sujet; établit des partenariats avec le milieu universitaire, les industries, les peuples autochtones et autres institutions de savoir. (4-1, 4-3, 4-4, 4-6)
- Parcs Canada prend des mesures de gestion active lorsqu'il y a des raisons valables de croire que le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique seront compromis faute de ces mesures. Des mesures clés sont requises dans les domaines de la restauration de sites, du brûlage dirigé, de la gestion des espèces et des activités prélèvement. (5-1, 5-2, 5-3, 5-4, 5-8)
- Parcs Canada prend l'initiative d'une démarche de réconciliation entre les peuples autochtones et Parcs Canada; adopte des politiques explicites pour encourager et appuyer la création de partenariats sincères avec les peuples autochtones du Canada. (7-1, 7-2)
- Parcs Canada crée des partenariats qui favorisent la conservation des parcs en tant qu'éléments appartenant à des écosystèmes régionaux plus vastes; recherche la collaboration des provinces et des territoires en vue de l'établissement d'un réseau global d'aires protégées; participe avec les autres gouvernements, les industries et le public à la recherche de solutions visant le maintien de l'intégrité écologique; appuie ces solutions; prévoit un fonds consacré aux initiatives de conservation des écosystèmes qui englobent les parcs; défend les valeurs et les intérêts des parcs à l'intérieur d'écosystèmes plus vastes. (8-1, 9-1, 9-3, 9-6, 2-9)
- Parcs Canada élabore une stratégie d'interprétation transmettant des messages explicites et cohérents concernant l'intégrité écologique. (10-1)
- Parcs Canada cesse le marketing des parcs comme produit de consommation pour se concentrer plutôt sur un marketing appropriés aux valeurs des parcs ainsi qu'à un marketing inverse lorsque nécessaire. (10-7)
- Parcs Canada élabore une politique et met en œuvre un programme pour l'évaluation des activités admissibles et appropriées dans les parcs nationaux, le maintien de l'intégrité écologique étant le facteur déterminant. (11-1)
- Parcs Canada réduit l'incidence de l'emprise humaine dans les parcs nationaux afin que les parcs deviennent des modèles et des lieux privilégiés pour la conception des infrastructures de services et la gestion environnementale. (12-4)
- Parcs Canada, après avoir franchi les premières étapes en vue d'améliorer le cadre général de gestion en fonction de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, affecte de nouvelles ressources financières considérables pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission visant l'amélioration de la capacité en matière de sciences et de planification, de la gestion active, de la surveillance écologique, des partenariats avec les peuples autochtones, de l'intendance écologique des grands écosystèmes et de l'interprétation; finance l'établissement et les opérations de nouveaux parcs, à même de nouveaux moyens financiers; favorise les décisions de gestion qui appuient l'intégrité écologique sans égard à la production de recettes. (13-1, 13-2, 13-4, 13-9)



La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada:



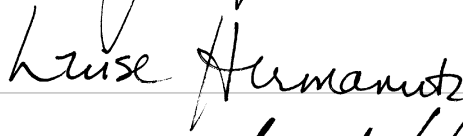
Louis Bélanger



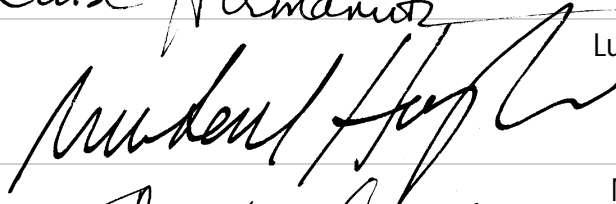
Stephanie Cairns



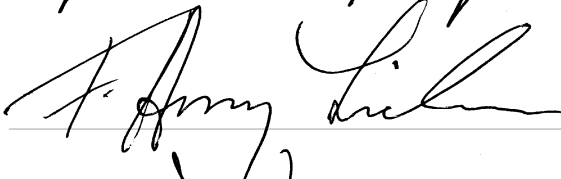
Jacques Gérin, Président



Luise Hermanutz



Michael Hough



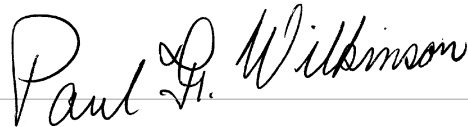
F. Henry Lickers



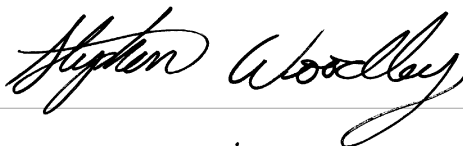
Thomas D. Nudds



Juri Peepre



Paul F. Wilkinson



Stephen Woodley



Pamela Wright, Vice Présidente